

RENTRÉE ÉTUDIANTE

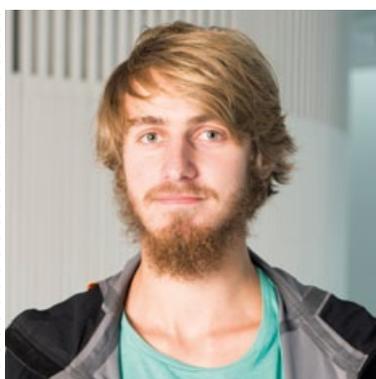


17 / 18



ACCOMPAGNER
CHAQUE ÉTUDIANT
VERS LA RÉUSSITE

#RENTREE2017



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les chiffres clés de la rentrée étudiante.....	2
Éditorial de la ministre	4
Budget 2018 de l'enseignement supérieur : un investissement au service de l'avenir.....	6

RELEVER LE DÉFI DE L'ACCUEIL DE TOUS LES ÉTUDIANTS	9
Admission post-bac : bilan 2017	10
Rentrée 2018 : la concertation est engagée.....	13
Poursuite d'études en master : une montée en puissance progressive	14

UN ENJEU MAJEUR : LA RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR....	17
Réussite dans l'enseignement supérieur : état des lieux.....	18
Cap 2018 : favoriser la réussite de chaque étudiant	20
Les nouveaux cursus universitaires, point d'appui de la transformation du 1 ^{er} cycle	21
La réforme du 3 ^e cycle des études médicales	22
STAPS : répondre à l'urgence et élargir l'offre de formation	25

MIEUX ACCOMPAGNER TOUS LES ÉTUDIANTS	29
Rentrée 2017 : préserver le pouvoir d'achat des étudiants.....	30
Un plan en faveur des étudiants	33
Inscrire le service civique dans l'enseignement supérieur	36
Une reconnaissance de l'engagement étudiant	37
Renforcer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap	38
Une amélioration de l'accueil en bibliothèque universitaire	39



LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE

Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2017 sont des prévisions fondées sur les résultats provisoires du baccalauréat 2017 et sur des hypothèses de continuité. Les chiffres 2016 sont les chiffres consolidés des effectifs 2016.

Sources : MESRI / SIES

2 647 800

inscriptions étudiantes attendues
à la rentrée 2017

+ 1,5 %

d'augmentation par rapport à 2016

+ 38 100

étudiants supplémentaires attendus
à la rentrée 2017

118 700

étudiants en IUT

+ 0,8 %

d'augmentation par rapport à 2016

1 569 300

étudiants inscrits dans les universités
et établissements assimilés (hors IUT)

+ 1,4 %

d'augmentation par rapport à 2016

88 700

étudiants en classe préparatoire

+ 1,6 %

d'augmentation par rapport à 2016

267 700

étudiants en sections de techniciens
supérieurs (STS) et formations
assimilées

+ 0,2 %

d'augmentation par rapport à 2016

1 000 €

pour l'aide à la mobilité en master
pour accompagner les étudiants
dans leur poursuite d'études
et leur insertion professionnelle

100 à 550 €

d'aide à la recherche du premier
emploi par mois de bourse (ARPE)

ou 300 €

par mois pour les jeunes diplômés
de l'enseignement supérieur par la
voie de l'apprentissage répondant
aux critères.





REGARDS SUR L'ÉDUCATION : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS VU PAR L'OCDE

35% de la population française est diplômée de l'enseignement supérieur. Un ratio similaire à la moyenne des pays de l'OCDE ou européens.

La dépense par étudiant consacrée par la France aux services auxiliaires est au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE : 836 USD contre 710 USD.

Alors que les bacheliers français ont la possibilité d'émettre **24 vœux dans APB**, les jeunes Canadiens, Hollandais ou Slovènes n'en n'ont que 3. En Grèce ou en Italie, en revanche, pas de limite.

[🔗 Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE \(2017\)](#)

ÉDITORIAL DE LA MINISTRE

En l'espace de quinze ans, l'enseignement supérieur et la recherche ont profondément changé. Nos universités, devenues autonomes, ont pris leur destin en main, avec l'appui de l'État ; elles ont commencé à relever le défi de l'internationalisation, en se rapprochant et en donnant naissance à de nouveaux établissements, elles sont au cœur des dynamiques territoriales par les liens renforcés qu'elles ont su nouer avec leur environnement socio-économique, elles s'affirment comme des lieux de recherche dont l'excellence est internationalement reconnue grâce notamment aux stratégies partagées construites avec les organismes de recherche nationaux. Nos Écoles ont pris leur part dans cette transformation en multipliant les passerelles avec les universités et en partageant avec elles des ambitions communes au sein des regroupements.

Ce dynamisme est remarquable. Il reste pourtant trop souvent méconnu, les établissements souffrent d'un regard collectif qui reste déformé par le poids des souvenirs. Trop souvent, nous continuons à juger à l'aune de l'expérience qui fut la nôtre il y a cinq, dix, vingt, quarante ans parfois.

Il convient de se saisir à bras le corps d'un défi, d'un enjeu majeur : celui de la réussite étudiante.

Là aussi, nous devons mesurer le poids des habitudes : le fait que 30 % à peine des étudiants obtiennent leur licence en trois ans a cessé de nous choquer. Bien sûr, nombre d'entre eux se réorientent, trouvent leur voie et finissent par obtenir un diplôme. Mais le prix de cette sélection par l'échec, nous le connaissons : ce sont les étudiants issus des milieux les plus aisés qui peuvent être soutenus jusqu'au bout, tandis que les étudiants modestes sont contraints de travailler pour financer leurs études. Mais ce faisant, nous donnons à une partie de notre jeunesse le sentiment qu'elle doit trouver sa place dans la douleur. Que nous ayons pu laisser se mettre en place un système aussi injuste, inefficace et pour tout dire absurde, que le tirage au sort à l'entrée en licence le démontre.

Nous avons le devoir de saisir cette question dans toute sa complexité, c'est pourquoi tous les acteurs de la grande concertation mise en place depuis juillet sont mobilisés et impliqués. Car nous sommes collectivement responsables de cette situation et c'est ensemble que nous devons construire les solutions pour transformer en profondeur la manière dont nous accompagnerons les nouveaux étudiants en premier cycle. Notre seule boussole, c'est leur réussite.

Et nous avons les moyens de notre ambition. Parce qu'il a conscience de l'iniquité de la situation et confiance dans l'ensemble des acteurs qui, aujourd'hui, sont autour de la table, le gouvernement a fait de la réussite étudiante une priorité absolue. Les chiffres en témoignent : tout d'abord, avec le projet de loi de finances, nous nous apprêtons à investir 707 millions d'euros supplémentaires dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dont 175 millions iront aux universités et aux établissements. C'est un effort considérable – d'autant plus significatif que nous avons joué la carte de la sincérité : ces 175 millions ne masquent pas des dettes non financées. Ils permettront de remettre à niveau les budgets des universités, de leur redonner l'oxygène dont elles ont besoin.

Et à ces 175 millions d'euros viendront s'ajouter les 450 millions d'euros que le Grand Plan d'Investissement consacrera à la transformation du premier cycle. Nous aurons ainsi les moyens de transformer, dès 2018, les outils d'information et d'orientation, mais également l'organisation des cursus, en renouvelant en profondeur les formations et en les personnalisant pour mieux accueillir chaque étudiant et construire, avec lui, un parcours de réussite. Ces initiatives ne se décrèteront pas d'en haut. Elles naîtront des universités et des équipes pédagogiques, qui se saisissent de ce sujet avec force et conviction, mais souvent trop peu de moyens. Ces équipes auront désormais toutes les cartes en main pour aller jusqu'au bout de leur projet.

L'enjeu est majeur : c'est celui de la place de la jeunesse, bien sûr, mais aussi celui de la confiance retrouvée. Je veux que nos étudiants se sentent soutenus et protégés. C'est pourquoi le Premier ministre a souhaité que nous puissions remettre à plat l'ensemble des sujets qui rendent parfois si difficile la vie étudiante : la capacité à concilier les études et l'activité parfois nécessaire pour les financer, l'accès au logement et à l'autonomie, bien sûr, mais également, la question de l'accès aux soins, qui a été trop longtemps oubliée. Ces questions, nous devons les saisir globalement, pour construire un enseignement supérieur qui soit réellement inclusif, en simplifiant et en repensant les aides sociales pour que chacun soit pleinement et efficacement accompagné.

Tous ces chantiers sont désormais ouverts. La rentrée 2017 marque un commencement : celui de la construction et de la mise en œuvre d'une politique nouvelle et pragmatique, qui fait de la réussite étudiante un impératif.

Parce que c'est ainsi que nous ferons progresser la cause de l'enseignement supérieur en France : en démontrant qu'il est efficace pour accompagner la réussite et amener à l'emploi.

C'est pourquoi au seuil de cette rentrée universitaire, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui font vivre notre enseignement supérieur. Je veux qu'ils le sachent : je serai à leurs côtés, pour accompagner, jour après jour, chaque étudiant vers la réussite.

Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

BUDGET 2018 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN INVESTISSEMENT AU SERVICE DE L'AVENIR

Les principaux chiffres du budget 2018

➔ **13,4 Md€** : le budget de l'enseignement supérieur (+194 M€)

➔ **2,7 Md€** : le budget de la vie étudiante (+ 11 M€)

➔ **8,4 Md€** : le budget de la recherche (+ 501 M€)

➔ À cela s'ajoutent **7,6 Md€** du **Grand Plan d'Investissement (GPI)** sur la durée du quinquennat, avec 4 Md€ pour l'enseignement supérieur et la recherche et 3,6 Md€ pour l'innovation.

Accompagner la transformation des établissements d'enseignement supérieur

Le budget de l'enseignement supérieur a été fixé à 13,4 Md€ pour 2018, soit une augmentation de 194 M€. Par ailleurs, la baisse du taux de mise en réserve permettra de libérer 40 M€ de crédits supplémentaires. Au total ce sont donc 234 M€ de crédits disponibles supplémentaires par rapport à la LFI 2017 (hors GPI).

Cette hausse budgétaire permettra aux établissements d'accueillir davantage d'étudiants et contribuera à mettre en œuvre dès la rentrée 2018 la réforme du premier cycle universitaire, qui fait actuellement l'objet d'une concertation sociale.

En complément de l'augmentation du budget du MESRI en 2018, le Grand Plan d'Investissement sera mobilisé à hauteur de 1 550 M€ pour la transformation de l'enseignement supérieur. Sur la durée du quinquennat, 450 M€ permettront par exemple de financer la réforme du premier cycle universitaire et 800 M€ seront investis pour accélérer le développement d'universités de rang mondial.

• Accompagner la hausse démographique dans l'enseignement supérieur

Pour répondre au défi de l'augmentation de la démographie étudiante, 175 M€ supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des établissements.

Cela permettra notamment de financer des mesures salariales et de prendre en charge intégralement le glissement vieillesse-technicité.

• Des moyens pour l'immobilier des universités

Afin de financer les projets de réhabilitation de l'immobilier des établissements dans le cadre des CPER et la poursuite de l'opération Campus, l'enveloppe consacrée pour 2018 à l'immobilier s'élève à 343 M€, en hausse de 59 M€.

En complément, 300 M€ seront mobilisés dans le cadre du Grand Plan d'Investissement, laissant la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur de valoriser leur patrimoine.

Conforter les dispositifs en faveur de la vie étudiante

Le budget consacré à la vie étudiante est fixé à 2,7 Md€ pour 2018, soit une hausse de 11,4 M€ permettant notamment de financer en année pleine la mise en place d'une aide à la mobilité en master et de conforter le financement de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE). Dans l'attente de la finalisation d'un « plan vie étudiante », il a été décidé de stabiliser les dispositifs existants et de geler les droits d'inscription et le prix du ticket restaurant universitaire à la rentrée 2017 afin de maintenir le pouvoir d'achat des étudiants. Au total, 2,1 Md€ seront directement consacrés aux aides sociales à destination des étudiants, dont l'essentiel pour verser les bourses sur critères sociaux de 707 640 étudiants (+ 10 600 étudiants boursiers supplémentaires en 2018).

Dans le cadre du **Plan étudiant** actuellement en discussion, une réflexion globale sur les dispositifs en faveur de la vie étudiante est conduite. Le logement étudiant et la santé des étudiants seront deux axes prioritaires de ce plan et des moyens spécifiques pourront être identifiés – le cas échéant avec la contribution d'autres ministères.

Renforcer les moyens en faveur de la recherche

Le budget de la recherche est fixé à 8,4 Md€ pour 2018, soit une augmentation de 501 M€.

Cette hausse permettra d'augmenter les dotations des laboratoires et d'accroître les financements des appels à projets de l'ANR. Elle traduit par ailleurs l'engagement de construire des budgets sincères, incluant le financement intégral de la contribution de la France aux organisations scientifiques internationales.

Ces moyens seront complétés par des ressources du Grand Plan d'Investissement, à hauteur de 2,4 Md€ sur cinq ans. Des programmes de recherche prioritaires ainsi que des équipements de recherche seront ainsi financés.

• Des moyens pour les organismes de recherche

Les ressources des organismes s'élèvent en 2018 à 5,94 Md€, en hausse de 87 millions d'euros, permettant notamment le financement des mesures salariales. Par ailleurs, les moyens de fonctionnement des laboratoires sont augmentés de 25 M€.

• Des moyens en faveur de l'ANR

Les moyens de l'ANR seront également renforcés de 140 M€ de crédits de paiements, portant son budget à 750 M€. Afin d'améliorer les taux de sélection des appels à projets, la capacité d'engagement sera ainsi portée à 706 M€ (+ 32,7 M€). Par ailleurs, les instituts Carnot verront leurs crédits augmenter de 5 M€ (+ 8,8 %).

En outre, l'ANR sera l'un des opérateurs du Grand Plan d'Investissement et allouera donc une partie des ressources supplémentaires disponibles.

• Le soutien à l'innovation

Le Grand Plan d'Investissement comportera un important volet en faveur de l'innovation, visant notamment à renforcer le transfert de technologies de la recherche publique vers l'entreprise et à renforcer l'innovation de rupture. Au total, plus de 3,6 Md€ seront engagés durant le quinquennat pour soutenir l'innovation.

• Les contributions aux organisations internationales

Les crédits destinés à la couverture des engagements internationaux progressent de 314 M€ (+ 26,2 %), dont + 131 M€ pour l'agence spatiale européenne (ESA) dans le cadre du développement du nouveau lanceur spatial Ariane 6. Ces budgets traduisent une prise en compte sincère des engagements français auprès d'organismes internationaux de recherche.



Maëlle • Master 1 Environnement • Géographie



RELEVER LE DÉFI
DE L'ACCUEIL DE
TOUS LES ÉTUDIANTS

ADMISSION POST-BAC : BILAN 2017

À l'issue de la procédure complémentaire, il est possible de dresser un premier bilan de la campagne 2017 d'Admission post-bac (APB), première étape nécessaire à la transformation des modalités d'affectation dans l'enseignement supérieur, question centrale de la concertation ouverte par Frédérique Vidal le 17 juillet dernier. À l'issue de la campagne 2017, la procédure APB sera refondée, afin de répondre aux difficultés rencontrées cette année, et notamment au poids du tirage au sort.

La procédure 2017 a été caractérisée par deux phénomènes :

- 1. Le tirage au sort** a concerné un grand nombre de filières. Quelques 169 formations publiques non sélectives se sont trouvées en tension alors qu'elles sont normalement libres d'accès.
- 2. La tension générale du dispositif a conduit un nombre particulièrement élevé de candidats à ne pas avoir d'affectation à l'issue de la procédure normale.** La procédure complémentaire a permis à un grand nombre d'entre eux d'identifier la formation qu'ils allaient suivre en 2017. Au 26 septembre 2017, à la clôture de la procédure complémentaire, ils étaient 3 729 bacheliers, dont 80 titulaires d'un baccalauréat général, 1 146 bacheliers technologiques et 2 503 bacheliers professionnels. Pour mémoire, ils étaient 2 517 dans la même situation en 2016.

Les rectorats continuent d'accompagner ces candidats, en mettant à profit l'ensemble des places vacantes disponibles, et notamment celles qui avaient fait l'objet d'un « oui » définitif de la part de candidats qui ne les ont finalement pas occupées.

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur



Pourquoi la campagne 2017 a-t-elle révélé les limites de la procédure APB ?

Sil'on prend globalement les résultats de la campagne 2017, la procédure APB a permis d'améliorer très légèrement le taux de satisfaction du premier vœu à l'issue de la procédure dite normale : c'était en effet le cas de 53,4 % des candidats, contre 51,3 % en 2016.

Ce taux de satisfaction du premier vœu varie fortement selon la filière : il va de 80,1 % pour les licences et la PACES, à 37,1 % pour les BTS, 39,1 % pour les DUT et 33,5 % pour les CPGE.

Une analyse selon la filière du baccalauréat fait apparaître une situation contrastée : le taux global de satisfaction sur les vœux 1 s'est dégradé pour les bacheliers généraux. Il était de 64,3 % en 2016 et s'établit à 62,6 % en 2017. Il est en revanche stable pour les nouveaux bacheliers technologiques, passant de 49,4 % à 49,6 % en 2017, et a progressé pour les nouveaux bacheliers professionnels, passant de 35,4 % en 2016 à 40 % en 2017.



L'évolution la plus marquante concerne les **bacheliers en réorientation**, c'est-à-dire les candidats inscrits sur APB qui étaient déjà dans l'enseignement supérieur en 2016-2017. Le taux de satisfaction de leur vœu 1 est passé de 59,1 % en 2016 à 76,4 % en 2017.

En effet, **trois facteurs principaux** expliquent les difficultés rencontrées en 2017 : l'augmentation du nombre de candidats ; la place nouvelle faite aux candidats en réorientation ; l'introduction des « pastilles vertes ».

1. L'augmentation du nombre de candidats : au 28 mars 2017, l'on dénombrait 39 700 candidats supplémentaires inscrits sur APB par rapport à l'année précédente.

2. Le traitement à stricte égalité, pour la première fois en 2017, des étudiants inscrits sur APB afin de se réorienter. Jusqu'alors, les candidats en réorientation étaient classés à part des nouveaux bacheliers qui s'inscrivaient dans l'enseignement supérieur lorsqu'ils formulaient des vœux dans des filières de licence non sélectives.

Ce traitement inégal n'avait pas de base réglementaire. En 2017, il a été décidé, suite à plusieurs décisions juridictionnelles, de l'abandonner au profit d'une approche strictement égalitaire. Cela a mécaniquement augmenté fortement la tension sur les licences non sélectives, où les futurs bacheliers se sont retrouvés en concurrence avec les 150 949 candidats en réorientation.

3. La décision de demander aux bacheliers généraux de placer au moins une licence dite « pastille verte » parmi leurs vœux a concentré l'attention sur ces formations et a conduit à un afflux de candidatures, faisant basculer certaines d'entre elles en filières en tension.

Ces facteurs ont convergé pour renforcer la tension sur les licences non sélectives. Elles ont été renforcées par l'extrême concentration des vœux, qui n'est pas nouvelle, mais s'est confirmée en 2017.

50 % des vœux en L1 portaient ainsi sur 4 mentions, la PACES (17 %), le droit (14 %), les STAPS (11 %) et la psychologie (7 %).

Ventilation des vœux entre grands types de formation :

- ➡ 336 391 (42 %) candidats ont placé en vœu 1 une formation de licence ou de PACES (39 % en 2016) ;
- ➡ 228 886 (28 %) candidats ont placé en vœu 1 une formation de BTS (30 % en 2016) ;
- ➡ 107 284 (13 %) candidats ont placé en vœu 1 une formation de DUT (14 % en 2016) ;
- ➡ 58 642 (7 %) candidats ont placé en vœu 1 une formation de CPGE (8 % en 2016).



Des bacheliers technologiques et professionnels qui rencontrent des difficultés récurrentes

Les difficultés rencontrées cette année sont loin d'être nouvelles. C'est tout particulièrement vrai de la situation des bacheliers technologiques et professionnels, qui peuvent rencontrer des difficultés d'autant plus fortes qu'ils sont nombreux à concentrer leurs vœux en filière sélective, et notamment en BTS et DUT.

À l'issue de la procédure complémentaire, en 2016 comme en 2017, ce sont pour une grande majorité des bacheliers professionnels et technologiques qui n'ont pas pu recevoir de proposition via APB.

Cette situation appelle des réponses particulières et c'est la raison pour laquelle elle a, dès le 17 juillet, été mise au cœur de la concertation par la ministre, qui a d'ores et déjà indiqué que les capacités d'accueil en BTS seront revues dès la rentrée 2018.

À l'issue de la procédure complémentaire, 135 216 places dans le premier cycle sont encore vacantes sur APB

Il faut souligner que de très nombreuses places dans le premier cycle ne sont pas pourvues à l'issue de la procédure, y compris dans des filières sélectives, dont 9 243 en BTS, 1 199 en DUT et 2 548 en classes préparatoires.

Certaines de ces places ont été libérées, car elles n'ont finalement pas été occupées par des bacheliers qui les avaient acceptées.

Places vacantes sur APB dans les formations publiques

Type de formation	Places vacantes
Total BTS - BTSA	4 201
Total Autres formations professionnelles	11
Total CPGE	1 945
Total Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles	27
Total DCG	154
Total DEUST	57
Total Diplômes des métiers d'Arts	16
Total DU	294
Total DUT	1 199
Total Formation en ingénierie	696
Total Formations d'ingénieurs	59
Total Formations du social	15
Total Formations paramédicales	68
Total Formations préparatoires à l'enseignement supérieur	192
Total Licences	111 441
Total Mentions complémentaires	306
Total	120 681

Places vacantes sur APB dans les formations privées

Type de formation	Places vacantes
Total BTS - BTSA	5 042
Total Autres formations professionnelles	137
Total CPGE	603
Total Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles	7
Total DCG	190
Total Diplômes des métiers d'Arts	8
Total Écoles de commerce	598
Total Formations d'ingénieurs	838
Total Formations du social	275
Total Formations paramédicales	322
Total Formations préparatoires à l'enseignement supérieur	288
Total Licences	6 116
Total Mentions complémentaires	111
Total	14 535

À la demande de Frédérique Vidal, la mobilisation se poursuit donc : l'ensemble des recteurs et des chefs d'établissement ont pour mission de mobiliser ces places vacantes afin d'accueillir les bacheliers qui sont encore en attente d'affectation.

Frédérique Vidal souhaite à cette occasion rappeler le travail conduit par l'ensemble des services académiques, des universités et des établissements depuis le mois de mai et saluer l'engagement de tous au service des candidats.

RENTRÉE 2018 : LA CONCERTATION EST ENGAGÉE

Frédérique Vidal a pris l'engagement, dès sa prise de fonction, de **supprimer le tirage au sort à compter de la rentrée 2018**. Cette décision procède d'un triple constat :

- Le tirage au sort doit être supprimé, car il n'est ni juste ni acceptable. La campagne 2017 d'APB l'a confirmé : le tirage au sort dépersonnalise les bacheliers en mettant de côté leur motivation, leur projet, leur parcours. Il les place dans une situation binaire où ni l'acceptation ni le rejet ne sont étayés, où la contre-proposition n'existe pas.
- Les modalités actuelles d'accès à l'enseignement supérieur pénalisent les bacheliers technologiques et professionnels qui sont nombreux à ne pas être acceptés dans les filières sélectives (BTS et DUT) où la plupart d'entre eux candidatent.
- Au-delà des modalités d'accès, l'enjeu est bien celui de la réussite des étudiants en premier cycle.

L'objectif doit donc être global. Pour y parvenir, Frédérique Vidal a réuni le 17 juillet l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, afin de lancer la concertation sur l'accueil et la réussite des étudiants en premier cycle. Organisations étudiantes et lycéennes, parents d'élèves, représentants des personnels et des chefs d'établissement sont ainsi parties prenantes de la réflexion collective sur cette question.

Le 31 août, à l'issue de deux séries d'échanges avec chacun des acteurs de la concertation, Frédérique Vidal a souhaité que soient mis en place 11 groupes de travail, articulés selon 5 chapitres :

1. **l'accès à l'enseignement supérieur**, car la première urgence est de mettre fin au tirage au sort et de mettre en place une orientation active, progressive et personnalisée ;
2. **l'ingénierie de l'offre de formation**, car l'objectif est bien d'offrir de nouvelles possibilités à l'ensemble des étudiants et d'ouvrir le panel de choix qui sont proposés à chacun ;
3. **le renouvellement des pédagogies**, afin d'accompagner l'effort de diversification de l'offre de formation en intensifiant les démarches innovantes au service de la réussite des étudiants ;

4. **la vie étudiante**, parce que la réussite est également tributaire des conditions matérielles d'étude. C'est au sein de ce groupe de travail que se poursuit le travail autour du plan étudiant que le Premier ministre a souhaité mettre en place afin de réduire le coût de la rentrée universitaire dès 2018 ;

5. **les problématiques propres à certaines filières sous tension**, comme les études de santé, les STAPS ou la psychologie, dont les caractéristiques sont singulières et qui appellent une réflexion et des réponses adaptées.

Les propositions des groupes de travail seront remises le **19 octobre 2017**.

Ce large travail de concertation traduit **un choix de méthode** : celui de partir des propositions des différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de construire de nouvelles modalités d'accès et d'organisation du premier cycle, autour de deux principes directeurs.

➤ **Le tirage au sort doit effectivement être supprimé dès la rentrée 2018**. Il faut tourner la page d'un système qui fait comme si deux bacheliers candidats dans une même formation se ressemblaient, comme s'ils étaient deux éléments d'un ensemble interchangeable, qu'il s'agirait de parvenir à « affecter » sur une place vacante. Cela signifie que la plateforme Admission post-bac ne pourra en aucun cas rester en l'état.

➤ **Les nouvelles modalités d'accès au premier cycle ne doivent pas remettre en cause le droit d'accès à l'enseignement supérieur reconnu à chaque bachelier**. L'entrée dans l'enseignement supérieur est et doit rester l'occasion d'un nouveau départ, un moment où l'on rebat les cartes et où le champ des possibles est à nouveau ouvert.

Enfin, Frédérique Vidal a rappelé l'objectif défini par le Président de la République : **conclure un contrat de réussite avec chaque étudiant**, afin que chacun puisse construire de manière claire et transparente un parcours pédagogique de réussite. Cela passe notamment par l'explicitation des prérequis de chaque formation, que les étudiants doivent pouvoir mettre en regard de leurs ambitions, de leurs parcours et de leurs propres acquis.

POURSUITE D'ÉTUDES EN MASTER : UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE

 trouvermonmaster.gouv.fr

La réforme

En mai 2016, le gouvernement a souhaité sécuriser la rentrée universitaire 2016-2017 en donnant une base légale à la sélection qui était opérée en deuxième année de master. À la rentrée 2017 est entrée en vigueur la loi de décembre 2016 qui porte adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat. Cette loi refonde le master sur 4 piliers :

- ➔ **Un cursus de 4 semestres.**
- ➔ **Un processus de recrutement des étudiants** à l'entrée en première année (sur dossier ou concours).
- ➔ **La suppression de la sélection entre le M1 et M2** (sauf dérogations) pris par décret.
- ➔ **La garantie du droit à la poursuite d'études** en master pour tout titulaire du diplôme national de licence.

Afin d'accompagner la mise en place de cette réforme, le portail trouvermonmaster.gouv.fr a été ouvert en février 2017. Il recense l'offre de formation en masters sur le territoire national de façon exhaustive.

Le droit à la poursuite d'études

Dans le cadre du droit à la poursuite d'études, les étudiants qui n'ont reçu aucune réponse positive à leurs candidatures à l'entrée en 1^{re} année de master, peuvent saisir leur rectorat.

Le rectorat, en lien avec les établissements de l'enseignement supérieur, formule alors trois propositions de poursuite d'études en master qui tiennent compte de l'offre de formation existante, du parcours personnel de l'étudiant et de son projet professionnel.

Au 27 septembre 2017, 2 257 étudiants avaient rempli un dossier complet validé par les rectorats, auxquels s'ajoutent 208 saisines en cours de vérification par les services académiques. Ces chiffres sont à rapporter au nombre d'étudiants inscrits en master 1, qui était en 2016-2017 de 176 199 (master MEEF compris).

Ces 2 257 dossiers étudiants ont été traités par les rectorats, qui ont sollicité les établissements pour proposer leurs candidatures. La plupart des rectorats ont dépassé le nombre des trois propositions obligatoires, pour offrir plus de possibilités aux étudiants. 16 237 propositions ont ainsi été soumises aux établissements, soit une moyenne de 7,1 propositions par candidat.

In fine, 1 379 propositions ont été faites aux étudiants par les rectorats. 446 d'entre elles n'ont pas encore donné lieu à une réponse de ces derniers. 400 ont été acceptées et 533 ont été refusées par les étudiants.

Le dispositif monte progressivement en puissance : le nombre de saisines par les étudiants a connu une montée en puissance pendant l'été pour se stabiliser ensuite, les universités statuent sur les propositions des rectorats et le nombre d'étudiants ayant accepté une proposition qui leur a été faite augmente régulièrement.

Afin de garantir un fonctionnement aussi efficace que possible du droit à la poursuite d'études, une réunion de travail hebdomadaire est organisée depuis la fin du mois d'août, à la demande de la ministre, entre les rectorats de région académique et les universités qui en dépendent, afin d'identifier les propositions susceptibles d'être formulées.



Une aide à la mobilité pour les étudiants boursiers inscrits en première année de master

À compter de la rentrée universitaire 2017-2018, les étudiants boursiers titulaires d'une licence inscrits en première année de master peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité lorsqu'ils changent de région académique entre la licence et le master. Son montant : **1 000 € par étudiant.**

🔗 [En savoir + sur etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

🔗 [Voir aussi p. 31 : Aide à la mobilité géographique en master](#)

trouvermonmaster
.gouv.fr

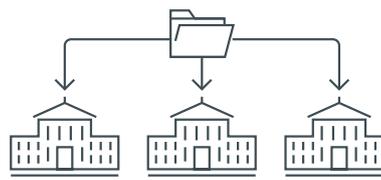


Je m'inscris en master



Je m'informe sur trouvermonmaster.gouv.fr

Je dispose d'une information centralisée et complète me permettant de faire des choix d'orientation pertinents.



Je candidate directement auprès de chaque établissement

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année de master : mon admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen de mon dossier.



Si je suis admis.e

Je m'inscris directement auprès de l'établissement concerné selon les procédures propres à ce dernier.



Si je ne suis admis.e dans aucune formation

Je saisis rapidement, via trouvermonmaster.gouv.fr, les services rectoraux qui me feront **3 propositions d'admission** dans un master tenant compte de l'offre de formation existante, de mon parcours personnel et de mon projet professionnel.



Pierre • 2^e année • Pharmacie



UN ENJEU MAJEUR : LA RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ÉTAT DES LIEUX



Les chiffres

La réussite est un **enjeu global pour l'université**. La situation ayant peu évolué au cours des dernières années, il faut **construire** et **déployer** des **réponses nouvelles**. **La première année est l'étape clé** : elle conditionne la réussite finale.

6 %

des bacheliers professionnels parviennent à décrocher une licence en trois ou quatre ans.

49 %

des bacheliers généraux parviennent à décrocher une licence en trois ou quatre ans.

Les taux de réussite en licence

- 27 % en 3 ans.
- 39 % en 4 ans.
- 45 % en 5 ans.

Ces taux sont extrêmement stables depuis 5 ans.

Ils varient :

- selon le **genre** : 43 % de taux de réussite pour les femmes en 4 ans ; 33 % pour les hommes,
- en fonction du **parcours scolaire** : 27 % pour les étudiants avec un an de retard au bac contre 49 % pour les étudiants à l'heure ou en avance ;
- selon les **séries** et les **voies du baccalauréat** : 45 % de réussite en 4 ans pour les bacheliers L ; 51 % pour les bacheliers ES et S, 16 % pour les bacheliers technologiques, 6 % pour les bacheliers professionnels ;
- en fonction des **résultats au baccalauréat** : 65 % des bacheliers avec mention très bien ont leur licence en 3 ans, contre 40 % pour les bacheliers avec mention assez bien et 10 % pour les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat au rattrapage.

Ils ne varient que très peu selon la discipline d'inscription : dans tous les domaines, le taux de réussite en 4 ans est d'environ 39 %.

La réussite en STS

Près de 80 % des bacheliers inscrits en 2013 en première année de section de technicien supérieur (STS) sous statut scolaire passent en deuxième année, et 68 % d'entre eux obtiennent le BTS en deux ou trois ans (64 % en deux ans). Le taux de réussite varie selon la série au baccalauréat et la mention obtenue.

- La réussite en STS pour les bacheliers généraux est de 81 % en 2 ans ; 83 % en 2 ou 3 ans (bacheliers 2013)
- La réussite en STS pour les bacheliers professionnels est de 43 % en 2 ans ; 48 % en 2 ou 3 ans (bacheliers 2013)
- La réussite en STS pour les bacheliers technologiques est de 66 % en 2 ans et 71 % en 2 ou 3 ans (bacheliers 2013).

🔗 [Note Flash n° 9 - juillet 2017](#)



Focus sur les baccalauréats professionnels

Au baccalauréat

Les bacheliers professionnels sont deux fois plus nombreux en 2017 qu'en 2005. Et toujours plus à vouloir poursuivre des études. Le bac 2017 a compté 30 % de candidats dans la voie professionnelle.

Sur APB

Sur les 216 000 candidats au baccalauréat professionnel, 176 000 ont obtenu le diplôme. 100 000, soit près de la moitié des candidats, avaient confirmé au moins un vœu sur la plateforme Admission post-bac (APB) en mars 2017.

Sur les 100 000 inscrits sur APB, plus de 80 % avaient placé en premier vœu une STS et quelques milliers une licence générale, notamment la filière STAPS.

En licence

Les bacheliers professionnels représentent 5 % des inscrits à l'université. Leur taux de réussite est faible : moins de 6 % parviennent à décrocher une licence en trois ou quatre ans.

En STS

La part des bacheliers professionnels a progressivement augmenté en STS ces dernières années et représente 28 % des étudiants en 1^{re} année de STS sous statut scolaire. Le taux de passage en deuxième année est de 65,4 % pour les bacheliers professionnels. Un peu moins de la moitié (48 %) des bacheliers professionnels inscrits en STS sous statut scolaire obtiennent leur BTS en deux ou trois ans.

Expérimentation de l'accès en STS des bacheliers professionnels

À titre expérimental et pour une durée de trois ans à compter de la rentrée universitaire 2017, **les bacheliers professionnels ont accès aux sections de technicien supérieur (STS) après avis favorable du conseil de classe de leur établissement d'origine.** Cette expérimentation fixée par décret a pour objectif de passer d'un processus de sélection à un processus d'orientation et d'accompagnement en STS, en remplaçant, de fait, la décision d'admission de l'établissement d'accueil sur la base des dossiers APB par celle d'orientation de l'établissement d'origine.

L'expérimentation a été mise en place en 2016-2017 dans trois régions académiques : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France.

13 626 bacheliers professionnels ont eu au moins un avis favorable de leur conseil de classe de terminale sur au moins une spécialité de STS. Parmi eux, 13 357 ont fait une liste de vœux dans APB avec au moins une STS pour laquelle ils avaient eu un avis favorable du conseil de classe et 64 % d'entre eux au 29 juin, ont accepté cette proposition faite dans le cadre de l'expérimentation.

D'autres régions académiques concernées

Au vu des résultats positifs, l'expérimentation est étendue sur proposition des rectorats concernés à de nouvelles régions académiques : Grand Est, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Réunion, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie.

Elle a ainsi permis d'améliorer la poursuite d'études des bacheliers professionnels en favorisant et développant l'accès des bacheliers professionnels en STS, de mieux préparer et accompagner ces élèves dans l'enseignement supérieur et d'y favoriser leur réussite.

CAP 2018 : FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉTUDIANT

La réussite étudiante est au cœur de la concertation engagée par la ministre avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Elle doit être abordée selon plusieurs axes :

➔ La question de **l'accès à l'enseignement supérieur** conduit logiquement à devoir revisiter l'organisation de l'information et de l'orientation des futurs étudiants. L'objectif est de **renforcer l'accompagnement** dont bénéficie chaque lycéen, afin de l'aider à mûrir ses choix sur la base d'informations claires et objectives. Force est de constater que les quatre principales filières en tension (droit, STAPS, psychologie et études de santé) correspondent aux disciplines qui ne sont pas ou peu enseignées au lycée. Cela contribue sans doute à figer des représentations qui sont parfois en décalage avec la réalité des cursus. **La mise en place de prérequis** vise à objectiver la réalité des cursus et à accompagner les étudiants dans la maturation de leurs choix et la construction de leurs parcours. Parmi les pistes discutées figure également un renforcement et un élargissement des outils numériques existants, qui demeurent encore trop peu connus et qui doivent permettre de conforter un effort d'accompagnement individualisé. Enfin, en complément des conseils apportés par les professionnels de l'orientation, le développement d'une information de pair à pair fait partie des pistes envisagées.

➔ **L'ingénierie de l'offre de formation** doit être mieux mobilisée, afin d'atteindre deux objectifs.

- **Proposer de nouveaux cursus aux futurs étudiants**, afin d'élargir le champ des possibilités. À titre d'exemple, les bacheliers technologiques et professionnels candidatent, dans leur immense majorité, dans des filières sélectives, comme les DUT et les BTS. Cette restriction de champ peut mécaniquement conduire à une situation où aucun de leur vœu ne peut être satisfait. C'est la raison pour laquelle Frédérique Vidal souhaite que puissent être imaginés de nouveaux cursus, comme des filières de formation d'un an à l'issue du baccalauréat, construites en lien étroit avec les acteurs économiques, à destination des bacheliers qui recherchent une insertion professionnelle rapide, mais progressive et qualifiante.

- **Construire des parcours de réussite plus personnalisés**, en ouvrant la possibilité de différencier les rythmes pour les adapter aux vœux et aux acquis de l'étudiant. C'est l'esprit du **contrat de réussite** : proposer à chaque étudiant l'accompagnement et les modalités d'étude qui lui permettront de suivre avec succès le cursus qu'il a choisi. Parmi les pistes ouvertes figure la possibilité de proposer des enseignements complémentaires pour se renforcer dans certaines disciplines, la mise en place de semestres initiaux à destination des étudiants qui auraient besoin de consolider leurs acquis ou encore la construction de passerelles permettant de ne pas figer les choix. L'objectif : redonner de la liberté aux étudiants et de la fluidité aux parcours.

➔ **L'innovation pédagogique** est à l'évidence la clé pour mieux accueillir les étudiants et leur permettre de réussir en premier cycle. L'appel à projets « Nouveaux cursus universitaires » illustre le fait que la communauté universitaire s'est très largement saisie de cette question, en faisant des propositions concrètes. L'objectif est donc de fixer un cadre propice à la diffusion et à l'extension de ces initiatives, qu'elles reposent sur la prise en compte de la singularité des différents publics, sur l'usage de nouveaux outils ou sur de nouvelles modalités d'articulation entre formation initiale et formation continue.

➔ **Les conditions matérielles d'études** sont un facteur déterminant de la réussite en premier cycle. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a souhaité que la vie étudiante dans son ensemble soit placée au cœur de la concertation engagée, afin de proposer des réponses globales aux difficultés que rencontrent aujourd'hui nombre d'étudiants : logement, travail étudiant, santé, aides sociales.

LES NOUVEAUX CURSUS UNIVERSITAIRES, POINT D'APPUI DE LA TRANSFORMATION DU 1^{er} CYCLE

Lancé dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, l'appel à projets « **Nouveaux cursus à l'université** » vise à soutenir les universités, les Écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent **expérimenter de nouvelles formes d'organisation des formations** afin de les adapter à la diversité des publics.

Nouveaux cursus à l'université : 3 priorités

- Assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification des formations en licence.
- Soutenir des projets ambitieux de formation tout au long de la vie.
- Mettre en œuvre de véritables universités numériques favorisant à la fois la transformation de la pédagogie universitaire et la poursuite d'études à distance.

Parmi les axes de travail recensés : offrir aux étudiants une palette de licences différenciées, construire grâce à une spécialisation et à une professionnalisation progressives des parcours plus flexibles et plus individualisés, ou encore développer des approches pédagogiques innovantes et de nouveaux contenus.

À ce jour, 66 projets ont été transmis au jury

Cela montre que la communauté universitaire s'est saisie de ce nouvel instrument pour proposer des projets originaux au service de la réussite étudiante.

➔ Les projets seront sélectionnés en octobre 2017. Frédérique Vidal souhaite que cette première vague puisse servir de **point d'appui à la réforme du premier cycle** : les projets retenus pourront servir de point de départ pour une extension dès 2018 au plus grand nombre d'universités.

➔ C'est tout le sens de l'enveloppe globale de **450 M€** qui a été introduite au sein du Grand Plan d'Investissement du gouvernement rendu public par le Premier ministre le 25 septembre 2017 : financer le déploiement à grande échelle, dès l'année 2018, des innovations pédagogiques qui auront émergé, notamment dans le cadre des nouveaux cursus universitaires.

52

projets portent sur la diversification des parcours en premier cycle.

46

sur le développement des usages du numérique.

41

sur la formation tout au long de la vie.

25

projets traitent les trois axes de l'appel à projets, 23 deux axes et 18 un seul axe.

LA RÉFORME DU 3^e CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES

Une réforme mise en œuvre à la rentrée 2017-2018

La formation rénovée du 3^e cycle des études médicales concerne les étudiants ayant validé le 2^e cycle des études de médecine en France ainsi que les étudiants ressortissants des États membres de l'Union européenne ayant validé une formation médicale de base.

Objectif de la réforme : garantir à tous les étudiants une formation de haut niveau et améliorer la qualité des soins.

Parmi les nouveautés : une organisation plus lisible, un seul diplôme pour l'exercice d'une spécialité (le diplôme d'études spécialisées, DES), un parcours de formation progressif organisé par phases, ou encore une approche par compétences...

3^e cycle des études médicales : ce qui change à la rentrée 2017-2018

- ➔ Un seul diplôme : le diplôme d'études spécialisées
- ➔ Une approche par compétences
- ➔ Une formation organisée par phases de progression
- ➔ Une collégialité dans l'accompagnement des étudiants
- ➔ Des outils de suivi de la formation
- ➔ La prise en compte des situations particulières
- ➔ La possibilité pour un médecin en exercice d'approfondir sa spécialité ou d'en acquérir une autre (article 117 de la loi santé)

📄 [Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 portant organisation du 3^e cycle des études de médecine](#)



44

maquettes de spécialité précisent, pour chaque spécialité et pour chacune des phases de formation, les connaissances et les compétences à acquérir, les stages à réaliser et leurs modalités d'évaluation ainsi que les critères d'agrément des lieux de stage.

7

nouveaux diplômes d'études spécialisées (DES) créés.

13

diplômes d'études spécialisées (DES) de chirurgie spécialisée créés.



Au cours de leur 3^e cycle d'études les étudiants en médecine se spécialisent pendant une durée de trois à cinq ans en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées, qui, associé à la thèse d'exercice en médecine, leur permettra l'exercice de leur métier.

Durant cette période, les futurs médecins sont à la fois des étudiants de 3^e cycle, et des internes exerçant une fonction de soins dans des hôpitaux ou des structures ambulatoires, notamment des cabinets de médecine générale.

Un parcours progressif et personnalisé pour l'étudiant

Le parcours de formation de l'étudiant est découpé en 3 phases de formation, permettant l'acquisition progressive des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de sa spécialité.

- **Phase 1 dite « phase socle »** : acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession.
- **Phase 2 dite « phase d'approfondissement »** : acquisition approfondie des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie.
- **Phase 3 dite « phase de consolidation »** : consolidation de l'ensemble des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la spécialité (autonomisation croissante de l'étudiant afin de le préparer progressivement à son futur exercice).

Un accompagnement de chaque étudiant renforcé et collégial, une formation théorique et pratique améliorée

Chaque étudiant est accompagné par le coordonnateur local de sa spécialité avec qui il conclut un contrat de formation en fin de phase socle. Le suivi des acquisitions est assuré par un port-folio dématérialisé et l'étudiant peut faire appel à la commission régionale en cas de difficulté. Les enseignements théoriques sont en grande partie dématérialisés sur une plateforme d'enseignement nationale.

L'offre de stage est diversifiée de façon à permettre à l'étudiant d'approcher tous les modes d'exercice et types de structures, notamment en ambulatoire. Les possibilités de réaliser des stages dans d'autres régions sont simplifiées.

Des formations spécialisées transversales permettent l'acquisition de compétences complémentaires, communes à plusieurs spécialités.



Une rénovation plus globale des études de santé

Concernant l'admission des étudiants aux formations de santé, le ministère entend poursuivre la rénovation engagée avec les expérimentations alternatives à la PACES et la placer dans le cadre général de la concertation relative au premier cycle. Un groupe spécifique est consacré à cette question.

L'intégration des formations paramédicales et maïeutiques dans l'université fait l'objet d'une mission qui a pour objectif une rénovation de ces formations, leur décloisonnement, le développement des activités de recherche et l'appartenance pleine des étudiants concernés à l'enseignement supérieur.

Dans toutes les filières, la formation des étudiants associe l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Une mission est en cours pour envisager des évolutions importantes du 2nd cycle des études de médecine permettant une acquisition renforcée des compétences cliniques ainsi qu'une évolution des modalités d'accès au 3^e cycle.

Des enquêtes récentes ont montré les difficultés importantes vécues par un nombre significatif des étudiants en santé, notamment sur le plan psychologique. En lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé, une mission a été lancée pour analyser les conditions du déroulement des cursus et les modalités d'accompagnement et proposer des améliorations favorisant la prévention des risques notamment d'épuisement professionnel.

STAPS : RÉPONDRE À L'URGENCE ET ÉLARGIR L'OFFRE DE FORMATION

1

La filière STAPS fait partie des formations les plus demandées par les futurs étudiants.

Au 8 juin 2017, les cursus de STAPS représentaient 42 des 169 filières en tension à l'issue du premier tour d'Admission post-bac. Elle était de ce fait la seule filière qui se trouvait, dans sa globalité, en tension à l'échelle nationale.

Cette attractivité ne cesse de s'accroître : entre 2014 et 2017, le nombre de vœux 1 s'étant porté sur STAPS a progressé de 30,5 %.

Or, les capacités d'accueil en STAPS sont particulièrement contraintes. Les enseignements pratiques d'activités physiques et sportives nécessitent des installations qui sont difficiles à multiplier et obligent parfois à louer des gymnases, piscines ou salles de sport pour un coût élevé. Le référentiel des enseignements qui s'impose aux licences de STAPS interdit que l'on puisse réduire le volume de pratique sportive essentiel pour la reconnaissance des diplômes par les milieux professionnels et l'employabilité des étudiants.

65 %

Taux de satisfaction en STAPS sur le premier vœu des candidats

La conjugaison de cet afflux de candidatures et de capacités d'accueil limitées fait que le taux de satisfaction sur le premier vœu des candidats n'est que de 65 % en STAPS.

Ces difficultés sont renforcées par la faible lisibilité de l'offre globale des formations en relation avec la pratique sportive. En effet, une partie de ces formations relève du ministère chargé des Sports. Quatre diplômes sont délivrés par ce ministère : BAPAAT, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS.

Ces diplômes mènent aux métiers de l'animation ou de l'encadrement du sport et sont de niveau CAP à bac + 3. Qu'ils soient spécialisés dans une discipline sportive ou généralistes, ils nécessitent une vraie maîtrise de la pratique sportive : à temps plein ou en contrat d'apprentissage, la pratique tient une place importante au sein de ces formations.

La filière STAPS est différente. Si elle exige des qualités sportives, le sport ne représente qu'un tiers des enseignements (6 à 10 h par semaine). Les licences STAPS visent ainsi une certaine polyvalence entre sciences (sciences du vivant – biologie, anatomie, physiologie, biomécanique... – et sciences humaines-psychologie, sociologie, histoire du sport...), pratique et technologie du sport et savoirs associés (secourisme, informatique...).

Cet éventail de formations reste encore trop méconnu et cela contribue à renforcer la concentration des vœux autour de la filière la plus visible, celle des STAPS.

Cette situation, renforcée par le souci de conserver une insertion professionnelle forte à l'ensemble de filière, conduit à placer ces formations dans une situation de grande tension qui appelle une réflexion et une action globales.



C'est la raison pour laquelle Frédérique Vidal a souhaité engager trois actions.

➡ **Un groupe consacré aux STAPS** a été mis en place dans le cadre de la concertation sur l'accueil et la réussite dans le premier cycle, afin de proposer des solutions adaptées pour la rentrée 2018.

➡ Pour répondre à l'urgence, **l'ouverture d'ultimes places supplémentaires en STAPS** pour le troisième tour d'APB a fait l'objet d'une aide d'urgence aux universités volontaires, avec l'appui des doyens concernés. Cela a par exemple permis d'ouvrir plus de 300 nouvelles places à Grenoble et plus de 100 places à Strasbourg. Au total, 885 places supplémentaires ont été ouvertes dans 10 universités.

➡ **Un travail commun avec le ministère des Sports a été engagé.** Cela se traduira le 16 octobre 2017 par la première réunion du comité de concertation rassemblant les formations relevant des deux ministères sous la présidence des deux ministres. L'objectif est de renforcer l'offre d'accompagnement à l'orientation destinée aux futurs étudiants qui souhaitent rejoindre ces filières, de créer un véritable portail commun d'entrée et de construire des passerelles entre les formations.





Cyprien • Conservatoire supérieur • Musicologie



MIEUX ACCOMPAGNER TOUS LES ÉTUDIANTS

RENTRÉE 2017 : PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANTS

Pour la rentrée 2017, dans un contexte budgétaire contraint, le gouvernement a pris des mesures pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants.

➔ **Les droits d'inscription sont maintenus au même niveau** que ceux de l'année universitaire 2016-2017 : 184 € pour la licence, 256 € pour le master et 391 € pour le doctorat.

Par ailleurs, comme les années précédentes, les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle peuvent être exonérés du paiement des droits d'inscription sur décision du président de l'établissement, dans la limite des 10 % des étudiants inscrits.

➔ **La participation acquittée au titre des dépenses de la médecine préventive reste stable** elle aussi, à 5,10 €.

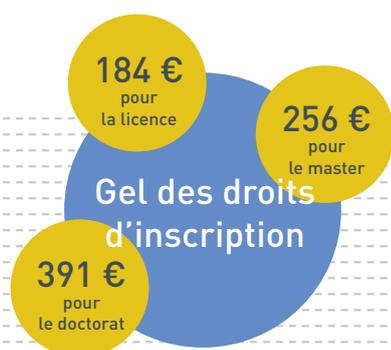
➔ **Le prix du ticket restaurant**, à 3,25 €, est stabilisé pour la troisième année consécutive.

➔ **Les bourses sur critères sociaux sont stables.**

À la rentrée 2017, près de 2 070 M€ aideront à financer les aides aux étudiants dont 1 959 M€ consacrées aux bourses sur critères sociaux.

➔ **Le montant de la cotisation d'assurance maladie** des étudiants s'établit à 217 €.

Le paiement en trois fois de la cotisation de la sécurité sociale en même temps que les sommes dues pour les droits de scolarité est autorisé. Tous les établissements d'enseignement supérieur doivent proposer cette possibilité lors de l'inscription de l'étudiant.



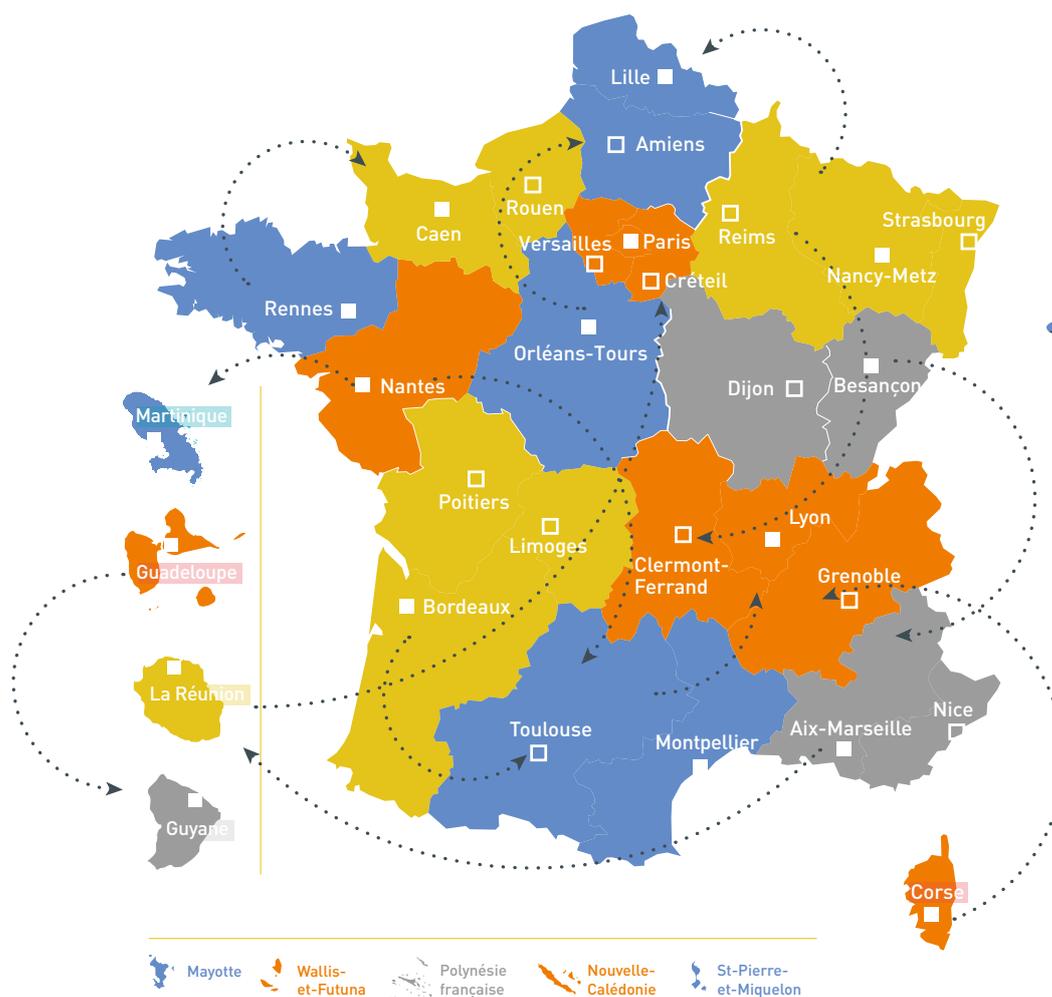
Aide à la mobilité géographique en master

L'aide à la mobilité en master a pour objectif de faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires du diplôme national de licence, inscrits en première année du diplôme national de master dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence. Le montant de cette aide a été fixé à 1 000 € par étudiant.

Pour en bénéficier, les étudiants de licence peuvent déposer leur dossier en ligne sur etudiant.gouv.fr dans la rubrique messervices.etudiant.gouv.fr.

1 000 € D'AIDE À LA MOBILITÉ EN MASTER

- ✔ Être étudiant inscrit en première année du diplôme national du master
- ✔ Être étudiant dans une région académique différente de celle dans laquelle on a obtenu son diplôme national de licence
- ✔ Être boursier ou bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre d'une aide spécifique





L'ARPE pour accompagner les jeunes diplômés dans la recherche de leur 1^{er} emploi

Le dispositif d'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) est reconduit à la rentrée 2017. L'ARPE s'adresse aux jeunes diplômés de moins de 28 ans qui ont bénéficié d'une bourse la dernière année de leurs études et vise à accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle, qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi.

Pour l'année 2017-2018, les modalités restent inchangées. Pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, le montant de l'ARPE est équivalent à celui de la bourse sur critères sociaux perçue au cours de la dernière année de préparation du diplôme (de 100 à 550 € par mois), ou de 300 € par mois pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage. Pour en bénéficier, les jeunes diplômés peuvent effectuer leur demande en ligne dans un délai de 4 mois après l'obtention de leur diplôme. L'ARPE est versée pour une durée maximale de 4 mois.

UN PLAN EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

Le Premier ministre a souhaité que les conditions matérielles d'étude, qui sont déterminantes pour la réussite, fassent partie intégrante de la concertation engagée pour la réforme du premier cycle. Accès au logement ou aux soins, conciliation entre études et activité rémunérée, place des activités culturelles et sportives, aides sociales : l'ensemble de ces sujets sont abordés.

Ces réflexions conduiront à la construction d'un **Plan étudiant** qui fera partie intégrante de la transformation du premier cycle et qui permettra de faire baisser le coût de la rentrée 2018, conformément aux engagements pris par le gouvernement.

Les chiffres clés de la vie étudiante

697 063

boursiers en 2016-2017 (+ 36,8 %)

+ 10,8 %

boursiers depuis 2012

40 391

nouveaux logements étudiants à la fin de l'année 2017



près de
30 000

jeunes diplômés en 2016 d'une formation relevant du MESRI ont bénéficié de l'ARPE

arpe

60 000

nouveaux logements étudiants créés d'ici fin 2022



Faciliter l'accès au logement

Le logement est le premier poste de dépense étudiant. Il représente une moyenne de 430 € mensuels soit 54 % de leur budget en moyenne. Des premières décisions ont été prises par le gouvernement dans le cadre du Plan logement.

➔ Lancement du Plan 80 000

Les objectifs du plan « 40 000 logements étudiants » ont été tenus avec 40 391 nouveaux logements livrés au 31 décembre 2017.

L'objectif est désormais d'amplifier l'effort, avec un nouveau plan de construction de **80 000 logements, dont 60 000 pour les étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs sur la durée du quinquennat.**

➔ Un dispositif de cautionnement locatif unique et accessible

Le gouvernement s'engage à apporter **une solution simple et gratuite de garantie à l'ensemble des étudiants locataires sans conditions de ressources et pour tout type de logement**, à travers la généralisation du dispositif Visale.

Visale est un système de caution locative simple, gratuit et dématérialisé porté par Action logement. La nouvelle version de Visale offrira aux étudiants une caution locative gratuite sans distinction de statut de l'étudiant ni de statut du logement. Le dispositif antérieur, caution locative étudiante, est absorbé dans Visale.

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



➔ Création d'un nouveau bail favorisant la mobilité étudiante

Le gouvernement s'engage à la création d'un bail mobilité spécifique de 1 à 10 mois sans dépôt de garantie, notamment à destination des personnes en stage. Ainsi, le bail mobilité offre un cadre nouveau adapté, sécurisé pour le bailleur comme pour le locataire. La garantie locative Visale vient couvrir gratuitement, pour le bailleur et le locataire, le risque d'impayés et de remise en état des lieux.

➔ Encourager l'habitat intergénérationnel

Le gouvernement encourage l'habitat intergénérationnel en exonérant d'impôt sur le revenu les loyers perçus par un propriétaire qui souhaite sous-louer une pièce, meublée ou non, à un étudiant ce qui facilitera l'accès au logement des jeunes, renforcera les solidarités et développera un nouveau vivre ensemble.

Un accès pour tous à la santé

Le constat

36 % des étudiants ont renoncé à se soigner au cours des 12 derniers mois, dont 25 % pour des raisons financières. Les conduites addictives et à risque demeurent importantes : ainsi, près de 34 % des étudiants ont connu des états d'ivresse répétés au cours des 12 derniers mois. La vigilance dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles se relâche, avec 25 % des étudiants n'utilisant jamais de préservatif. Par ailleurs, 87 % des étudiants n'utilisent pas de service de santé dans les universités.

Le gouvernement entend faire de la prévention à destination des jeunes actifs, et notamment des étudiants, l'un des axes de la stratégie nationale de santé élaborée par la ministre des Solidarités et de la Santé. L'instauration d'un service sanitaire pour les étudiants en santé devrait concourir au renforcement des actions de prévention à destination des étudiants.

En parallèle, la réflexion est ouverte autour du **régime de sécurité sociale étudiante**. Elle doit aboutir rapidement à des réformes profondes des dispositifs existants.

Enfin, dans le cadre du Plan étudiant, l'accent sera mis sur le **renforcement des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé** et le développement des centres de santé universitaires.

Ouvrir une réflexion sur les aides sociales et sur la création d'une aide globale d'autonomie

Près d'un étudiant sur deux déclare avoir travaillé pendant l'année universitaire (46%) que ce soit dans le cadre d'un stage, de l'alternance d'une activité rémunérée liée à son cursus ou d'un «job étudiant». 18 % des étudiants qui exercent une activité rémunérée estiment qu'elle a un impact négatif sur leurs résultats d'études. Les difficultés financières rencontrées par les étudiants, qu'ils soient ou non boursiers, ont un impact sur leur niveau de réussite.

La réflexion engagée sur l'ensemble des dispositifs d'aide (bourses sur critères sociaux, bourses sanitaires et sociales, aides au logement, notamment) permettra **une plus grande cohérence des dispositifs** et de renforcer le soutien aux classes moyennes.



INSCRIRE LE SERVICE CIVIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

service-civique.gouv.fr

Le service civique : un engagement volontaire au service de la collectivité

- **Le service civique concerne les 16-25 ans** (30 ans en cas de handicap) **qui souhaitent s'engager pour une mission d'intérêt général**, sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger.
- Son objectif : **renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, tout en donnant l'occasion aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences.**
- Accessible sans condition de diplôme, **le service civique est indemnisé (580 € net par mois) et valorisé dans le parcours universitaire.**
- **La mission, réalisée au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'État,** peut concerner les domaines philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou encore la promotion de la francophonie et de la langue française.

5 000 missions de service civique dans l'enseignement supérieur en 2017-2018

Un protocole d'accord rassemblant le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le secrétariat d'État aux Personnes handicapées **permettra le déploiement de 5 000 missions de service civique au sein des universités et établissements d'enseignement supérieur dès l'année 2017-2018.**

Le service civique peut s'inscrire au sein des parcours d'études, par exemple les années de césure.



5 000

missions de service civique
dans le supérieur en 2017-2018.



Mise en place de deux missions nationales

- **Le service civique pour renforcer l'orientation active des élèves du cycle secondaire** souhaitant intégrer une formation du supérieur et ainsi contribuer à favoriser une orientation réussie.
- **Le service civique pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap** afin de d'accroître l'autonomie et les opportunités de réussite au sein des parcours de formation du supérieur.

UNE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT



Ce qui change à la rentrée 2017-2018

- ➔ **Les dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant sont étendus à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur** (publics ou privés dès lors qu'ils ont des formations du supérieur qui conduisent à la délivrance d'un diplôme national ou d'établissement).
- ➔ Les établissements d'enseignement supérieur ont **deux mois** à compter de la rentrée universitaire pour mettre en place un dispositif de validation des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle (activité bénévole, mandat d'élu étudiant...).
- ➔ Cette validation peut prendre la forme de **crédits ECTS, d'une dispense de certains enseignements ou de stages...**
- ➔ **L'établissement doit proposer aux étudiants concernés des aménagements** (enseignement à distance, aménagement de l'emploi du temps, des modalités de contrôle des connaissances, de la durée du cursus d'études) pour leur permettre de concilier leurs études et leur engagement.

⚠ **Ce sont les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans l'exercice d'un engagement ou de certaines activités qui donnent lieu à validation au titre de la formation suivie. Le simple fait de s'engager ne donne pas ce droit.**

La validation est soumise à une évaluation préalable. Les modalités d'évaluation et de validation sont laissées au libre choix des établissements d'enseignement.

📄 [Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.](#)

📄 [Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.](#)

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La progression des effectifs se poursuit

23 257



étudiants en situation de handicap inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en 2016, soit 1,2 % des étudiants. 90 % à l'université.

x 3



Triplement des effectifs depuis la loi du 11 février 2005. Progression continue de 13,5 % par an.

70 %

bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé pour le suivi des études et 80 % d'un aménagement des modalités de passation des examens

Perspectives 2017-2020

Le gouvernement poursuit ces actions, visant notamment à :

- **maintenir l'accompagnement des établissements** afin qu'ils puissent faire face à l'augmentation des effectifs ;
- **accompagner** les universités dans la mise en œuvre et la pérennisation de leur politique handicap pour une accessibilité de tous leurs services ;
- **approfondir les politiques interministérielles sur le handicap** à travers les mesures déclinées par le Comité interministériel du handicap ainsi que dans le plan autisme (amélioration de l'orientation des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, accompagnement au sein des parcours, mise en accessibilité des formations et des services, meilleure prise en compte du handicap dans tous les aspects de la vie étudiante).



Mise en place des politiques « handicap » des établissements

Les universités se sont engagées dans la mise en œuvre de schémas directeurs pluriannuels du handicap qui doivent veiller à consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle, et à développer une véritable politique transversale du handicap dans l'établissement.

50 % des universités ont adopté un schéma directeur en 2017. Le croisement entre les schémas directeurs « handicap » et les schémas directeurs de vie étudiante se met en place progressivement.

1

Le ministère finance chaque année environ **25 contrats doctoraux handicap** de 36 mois. L'enjeu : favoriser la poursuite d'études jusqu'au niveau le plus élevé pour les étudiants en situation de handicap.

UNE AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Les bénéfices du Plan Bibliothèques ouvertes +

Le **Plan Bibliothèques ouvertes +** concerne la période 2016-2019. Il vise deux objectifs : élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires et améliorer la qualité des services aux étudiants afin de contribuer à leur réussite.

➔ **34 projets sélectionnés** couvrant presque tout le territoire.

➔ **61 établissements d'enseignement supérieur et 111 bibliothèques concernées.**

➔ **11 emplois de coordinateurs créés en 2017** pour suivre les projets et assurer la coordination entre les établissements et les partenariats avec les collectivités territoriales.

➔ **5 M€ attribués aux établissements ou sites lauréats** entre 2016 et 2019 dont 1,36 M€ pour 2018.

10 000



heures d'extensions sur le premier semestre 2017 (contre 5 000 sur le deuxième semestre 2016). 62% concernent les ouvertures en soirée, 21% le samedi.

73

bibliothèques ont mis en place des horaires élargis sur l'année universitaire (47 en soirée).

15



bibliothèques sont ouvertes le dimanche.

Ce qui change à la rentrée 2017-2018



Le label NoctamBU+ permettra d'identifier les bibliothèques universitaires les plus largement ouvertes.







Maëlle • Master 1 Environnement • Géographie



Laura • Licence 2 • Chimie



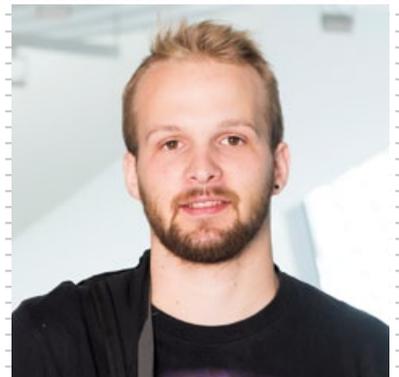
Boris • Professeur assistant • Physique



Louise • Master 1 • Histoire des civilisations
modernes



Salhia • Licence 1 • Physique



Paul • Licence 3 • Biologie-chimie



Arlane • Professeure des universités •
Mathématiques



Pierre • 2^e année • Pharmacie



Emmanuelle • Attachée temporaire
d'enseignement et de recherche • Physique

#RENTREE2017



Thomas • Master 1 • Sciences de l'Univers,
environnement, écologie

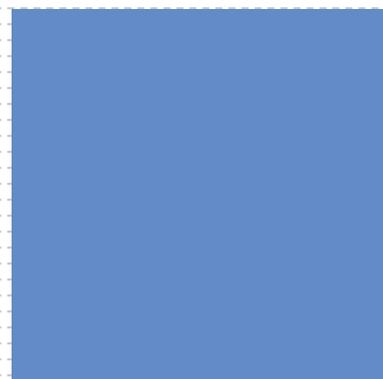


Cyprien • Conservatoire supérieur •
Musicologie

Contact presse

01 55 55 84 24

secretariat.communication@recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

1, rue Descartes
75231 Paris CEDEX 05

www.enseignementsup-recherche.fr

 @sup_recherche